

ACTES UNILATÉRAUX

Les documents de portée générale

CONTENTIEUX

Transaction administrative
et contentieux de l'annulation

Injonction inexécutée :
condamnation à astreinte

DROITS ET LIBERTÉS

The Mall

CHRONIQUES

- Droit administratif et droit de l'Union européenne
- Droit administratif et droit international

COLLOQUE

Hommage au professeur
Étienne Fatôme :
biens, contrats, urbanisme

ORGANISATION ET RELATIONS ADMINISTRATIVES

Le pouvoir de désignation appartenant
au vice-président du Conseil d'État

Le pouvoir d'injonction des autorités
indépendantes

DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT CONSTITUTIONNEL

La nature des ordonnances adoptées
dans le domaine de la loi

DROIT ADMINISTRATIF COMPARÉ ET ÉTRANGER

Les signes religieux dans l'espace public

Rédacteurs en chef :
Pierre Deivolvé et Pierre Bon

Secrétaire général :
Dominique Pouyaud
Professeur émérite de l'Université
Paris Descartes

Secrétaire général adjoint :
Coralie Mayeur-Carpentier
Maître de conférences
à l'Université de Franche-Comté

31-35, rue Froidevaux,
75005 Paris cedex 14
E-mail rédaction : rfda@dalloz.fr
(pour les auteurs voir encadré
en 3^e de couverture)

**PRÉSIDENT,
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION**
Renaud Lefebvre

EDITEUR
Rédacteur en chef technique :
Raphaël Henriques
Première secrétaire de rédaction :
Marie-Anne Sebbar
Secrétaire de rédaction unique :
Marie Thomas

Tel. : 01 40 64 12 81
Fax : 01 40 64 54 66
E-mail : m.thomas@dalloz.fr
Chargé d'édition numérique :
Jean-Marc Pastor

ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS
Illustratrice des abonnements :
Yvette Nay
60, avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex
Tel. : 01 41 48 47 92

Responsable relation clients :
Gisèle N'koua
Tel. : 01 40 92 20 85

Revue bimestrielle (6 numéros par an)
Prix de l'abonnement 2020 TTC (1 an) :
France 587,08 €
DEUX 601,25 €
Étranger 607,50 €
Prix au numéro :
121,50 €

Les abonnés qui, à la réception de ce numéro, constatent que la livraison précédente ne leur est pas parvenue, sont priés d'en aviser le service des abonnements sans délai, afin de nous permettant de garantir pendant plus de 30 jours le service des numéros manquants.

Tous les volumes des revues antérieures à 1999 ont été imprimés par Schmidt Periodicals GmbH (Düsseldorf - D-83075 Feinbach - Allemagne).

EDITIONS DALLOZ
Société par actions simplifiée
au capital de 3 956 040 euros
Siège social :
31-35 rue Froidevaux - Paris 14^e
RCS Paris 572 195 550
Siret 572 195 550 00098
Code APE 5811 Z
TVA FR 09 572 195 550

Famille de groupe Lefebvre-Sarrut
La reproduction, même partielle, de tout document publié dans la revue est interdite.
CPPAP n° 1023 T 83763
ISSN 0763-1219

Imprimé en France par JOUVE Print
733 rue Saint-Léonard - 53100 Mayenne
Dépôt légal : Novembre 2020
Origine du papier : Pologne
Taux de fibres recyclées : 0 %
Prix : 6,02 kg t



RUBRIQUES 785

ACTES UNILATÉRAUX

Les documents de portée générale de l'administration

Conseil d'État, section, 12 juin 2020, GISTI, n° 418142

● Conclusions
par Guillaume ODINET..... 785

● Note
par Fabrice MELLERAY..... 801

CONTENTIEUX

Transaction administrative et contentieux de l'annulation des actes administratifs unilatéraux : l'aube d'une nouvelle ère ?

par Alexandre LALLET..... 807

Injonction inexécutée : condamnation à astreinte

Conclusions sur Conseil d'État, assemblée, 10 juillet 2020, Association Les Amis de la Terre et autres, n° 428409

par Stéphane HOYNCK..... 818

DROITS ET LIBERTÉS

The Mall

par Stéphanie HENNETTE VAUCHEZ.... 833

ORGANISATION ET RELATIONS ADMINISTRATIVES

Le pouvoir du vice-président du Conseil d'État de désigner des membres de la juridiction administrative dans l'administration

par Thomas BOUSSARIE..... 851

Le pouvoir d'injonction des autorités indépendantes

par Jean de SAINT SERNIN..... 861

DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT DE L'UNION EUROPÉENNE

Droit de l'Union européenne et droit administratif français

1^{er} janvier 2020 - 30 juin 2020

par Aude BOUVERESSE, Francesco MARTUCCI et Coralie MAYEUR-CARPENTIER..... 871

DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT CONSTITUTIONNEL

Résurgence du débat sur la nature des ordonnances dans le domaine de la loi

Note sous Conseil constitutionnel, 28 mai 2020, n° 2020-843 QPC, Force 5 et Conseil constitutionnel, 3 juillet 2020, n° 2020-851/852 QPC, M. Sofiane A. et autres

par Christophe BARTHÉLEMY..... 887

DROIT ADMINISTRATIF ET DROIT INTERNATIONAL

Chronique de droit administratif et droit international

par Carlo SANTULLI..... 907

DROIT ADMINISTRATIF COMPARÉ ET ÉTRANGER

Les signes religieux dans l'espace public

Note sous Cour suprême des États-Unis, 20 juin 2019, American Legion v. American humanist association

par Sarah HOULLIER..... 911

COLLOQUE 917

Hommage au professeur Étienne Fatôme

Présentation

par Rozen NOGUELLOU

et Jean-François LAFAIX..... 917

Les biens

Les bases constitutionnelles du droit du domaine public

par Laurent RICHER..... 918

La « domanialité publique virtuelle »

par Fabrice MELLERAY..... 921

La consistance des droits des occupants du domaine public

par Norbert FOULQUIER..... 926

La sortie du domaine public

par Raphaël LEONETTI..... 931

Les biens de retour

par Jean-François LAFAIX..... 937

Les contrats

La maîtrise d'ouvrage publique

par Philippe TERNEYRE 943

Le contentieux contractuel : à propos d'un séminaire sur l'arrêt *Tropic*

par Olga MAMOUDY 947

L'emprunt aux techniques de droit privé : quel intérêt ?

par Jean-Luc TIXIER 951

L'originalité du régime des contrats privés des personnes publiques

par Laurent LEVENEUR 957

L'urbanisme

Où en est l'urbanisme de projet ?

par Rozen NOGUELLOU 962

Les protections contre l'évolution défavorable des règles d'urbanisme

par Soazic MARIE 966

Les nouveaux modèles juridiques de développement de la ville

par Michèle RAUNET 971

L'évolution du cahier des charges de lotissement

par Jérôme TREMEAU 975

TABLES

981



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement. Retrouvez également vos revues feuilletable sur Dalloz-Revues.fr



Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or cette pratique s'est généralisée dans les établissements d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).

ÉDITIONS DALLOZ

31-35, rue Froidevaux, 75685 Paris Cedex 14

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2^o et 3^o a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.